La Bastoche

19*février 2013* nº 43



Bulletin de liaison CGT des salariés du Notariat

A diffuser au personnel - merci

SALAIRES : UN BON ACCORD... POUR LES NOTAIRES Mais les salariés sont pénalisés et méprisés

Un accord de salaires du 14 février 2013 porte la valeur du point à 13,09 € à compter du 1^{er} mars 2013, soit une augmentation de : + 1,50 %.

Cet accord augmente également le coefficient E1 de 2 points, pour le porter à 112 (voir ci-après). Il n'a été signé que par 2 syndicats sur 5 (CGC et FO). La CGT, la CFDT et la CFTC ne l'ont pas signé.

CHERCHEZ L'ERREUR!

Coût prévisionnel de l'inflation pour 2013 : + 1,88 %.

Accord chez les Huissiers de justice, les Commissaires-priseurs et les Architectes : + 2 %.

Accord chez les Avocats: + 1.90 %.

Accord dans le Notariat : + 1,50 %... cherchez l'erreur !

A propos des 2 points pour le coefficient E1 : aucune générosité, puisque les Notaires étaient sous le coup d'une obligation du Code du Travail et d'une injonction ministérielle, du fait d'un minimum professionnel inférieur au SMIC. Ils s'en tirent au strict minimum, et les salariés classés E1 n'auront eu que l'aumône.

C'EST MÉPRISANT POUR LES SALARIÉS

Aucune reconnaissance des efforts fournis par les salariés pour assurer l'activité avec des effectifs réduits de 3.000.

La pression et le stress : OUI – La reconnaissance : NON.

Alors oui, c'est méprisant pour les salariés !

Et que dire du refus des notaires de satisfaire à la demande de la CGT d'un délai de réponse pour solliciter l'avis des salariés, alors qu'ils l'avaient accepté en 2012 ?

Priver les salariés de la possibilité de s'exprimer est aussi une forme de mépris!

UN SIGNAL DE FAIBLESSE

Tenir des propos de fermeté pour ensuite céder dans la division syndicale est un signal de faiblesse adressé aux Notaires qui sauront s'en souvenir.

Certes, 1,50 % c'est mieux que rien. Encore faut-il, lors des futures négociations, ne pas payer la facture de la division. Le devoir d'un syndicat n'est pas seulement l'immédiateté, mais aussi et surtout le souci de l'avenir. La question n'était d'ailleurs pas 1,50 % ou rien. A condition de ne pas rompre l'unité syndicale et de résister à la pression, il y avait des alternatives. Les Notaires savent être pragmatiques quand il faut...

La CGT ne bradera jamais vos droits ni votre dignité. Accordez-lui votre confiance!



Fédération CGT des Sociétés d'études – **Secteur Notariat** – case 421 – 263 rue de Paris 93 514 Montreuil Cedex— www.soc-etudes.cgt.fr Tél. 01.55.82.89.44. – Fax 01.55.82.89.42. Email : fsetud@cgt.fr